Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE SCIENCE POLITIQUE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Appui à la décision politique

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-SCIE-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Diagnostic du problème public et qualité des données** (3 questions) — Page 3
2. **Comparaison des options et analyse des arbitrages** (3 questions) — Page 5
3. **Recommandation destinée aux décideurs** (2 questions) — Page 7
4. **Mise en œuvre, suivi et prévention des risques** (2 questions) — Page 9
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — Page 11

Sujet officiel (PDF) : https://licencesciencepo.fr/assets/annales/licence-science-po/C8 - Fournir un appui à la prise de décision politique/2026/Licence Science Politique - C8 - Fournir un appui à la prise de décision politique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Diagnostic du problème public et qualité des données

La Ville fictive de Rivière-aux-Ormes cherche à répondre aux difficultés de mobilité des jeunes en soirée à partir d'une enquête municipale et de données administratives. Le diagnostic doit distinguer les publics et leurs besoins, tout en tenant compte du caractère volontaire et non redressé de l'enquête et des limites des demandes d'aide enregistrées.

Question 1.1. En deux ou trois phrases, formulez le problème public auquel la Ville doit répondre. Identifiez au moins deux groupes concernés et précisez en quoi leurs besoins peuvent différer.

La Ville doit répondre aux renoncements de jeunes de 16 à 25 ans à des activités en soirée faute de transport, en améliorant l'accès à la mobilité. Le problème concerne notamment les jeunes des quartiers prioritaires et ceux qui ne disposent pas d'un véhicule familial mobilisable.

Leurs besoins peuvent différer : les premiers peuvent nécessiter une desserte ou une aide ciblée, tandis que les jeunes éloignés des lignes ou sortant tard ont surtout besoin de transports adaptés aux lieux et aux horaires.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Garantir aux jeunes un accès équitable aux déplacements en soirée, en tenant compte des différences de quartier, d'horaires et de ressources de transport.

Question 1.2. Calculez le nombre de répondants correspondant aux 38 % ayant déclaré avoir renoncé à une activité en soirée faute de transport. Présentez le calcul et expliquez pourquoi ce résultat ne peut pas être présenté comme une estimation certaine du nombre de jeunes concernés dans toute la commune.

Calcul : 800 répondants × 38 % = 800 × 38 / 100 = 304 répondants. Ce résultat dénombre les personnes concernées parmi les répondants au questionnaire pour la période étudiée, et non dans toute la commune.

La participation était volontaire et l'enquête n'a pas été redressée statistiquement. L'échantillon peut donc ne pas représenter l'ensemble des jeunes de Rivière-aux-Ormes : 304 ne constitue pas une estimation certaine de l'effectif communal.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 304 répondants ont déclaré avoir renoncé à une activité en soirée faute de transport.

Question 1.3. Présentez deux limites méthodologiques ou informationnelles de ce diagnostic et indiquez, pour chacune, une donnée complémentaire qui aiderait à la réduire.

Deux limites importantes appellent des données complémentaires :

- **Représentativité incertaine :** l'enquête repose sur des volontaires et n'a pas été redressée. Une enquête auprès d'un échantillon représentatif, ventilé par âge et quartier, aiderait à réduire ce biais.
- **Suivi administratif incomplet :** les 310 demandes reçues ne précisent ni leur quartier ni leur issue. Un relevé des demandes acceptées, refusées ou abandonnées, ventilé par quartier, permettrait de mieux repérer les besoins non satisfaits.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réaliser une enquête représentative et suivre par quartier l’issue des demandes d’aide à la mobilité.

2. Comparaison des options et analyse des arbitrages

Trois scénarios de mobilité sont comparés à partir de coûts annuels, de bénéficiaires et de trajets estimés, de parts de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires et de scores multicritères. Les calculs et l'arbitrage doivent respecter le plafond de 420 000 euros pour la première année et distinguer les projections des résultats observés.

Question 2.1. Calculez le coût par bénéficiaire estimé et le coût par trajet estimé pour les options A et C. Montrez les calculs, comparez les résultats et rappelez ce que ces indicateurs ne mesurent pas.

Le coût unitaire est le coût annuel divisé par le nombre estimé de bénéficiaires ou de trajets, puis arrondi à l'euro. Pour A : 360 000 / 900 = 400 € par bénéficiaire et 360 000 / 120 000 = 3 € par trajet. Pour C : 410 000 / 1 100 ≈ 373 € par bénéficiaire et 410 000 / 105 000 ≈ 4 € par trajet.

Option	Coût par bénéficiaire	Coût par trajet
A	400 €	3 €
C	373 €	4 €

C présente le coût estimé par bénéficiaire le plus faible, tandis que A présente le coût estimé par trajet le plus faible. Ces ratios ne mesurent ni la qualité du service, ni l'équité de la répartition, ni les coûts indirects. Ils reposent sur des projections, pas sur des résultats observés.

Coûts unitaires des options A et C

Option	Coût par bénéficiaire estimé	Coût par trajet estimé	Score pondéré
A	400 €	3 €	
B			
C	373 €	4 €	

✓ RÉPONSE À RETENIR

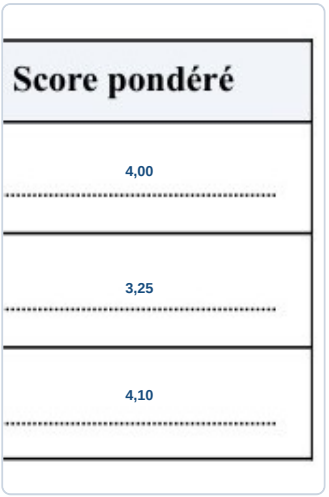
A : 400 € par bénéficiaire et 3 € par trajet. C : 373 € par bénéficiaire et 4 € par trajet.

Question 2.2. Calculez, pour chacune des trois options, le score pondéré avec la formule S = 0,35E + 0,30Q + 0,20F + 0,15A, où E désigne l'efficacité, Q l'équité, F la faisabilité et A l'acceptabilité. Présentez les résultats avec deux décimales.

Pour chaque option, on multiplie les notes des critères par leurs pondérations, puis on additionne les quatre contributions. Les pondérations totalisent 100 % : efficacité 0,35, équité 0,30, faisabilité 0,20 et acceptabilité 0,15. Les scores sont exprimés sur une échelle de 1 à 5 et arrondis à deux décimales.

A : 0,35 × 5 + 0,30 × 4 + 0,20 × 3 + 0,15 × 3 = 4,00.
B : 0,35 × 3 + 0,30 × 2 + 0,20 × 5 + 0,15 × 4 = 3,25.
C : 0,35 × 4 + 0,30 × 5 + 0,20 × 3 + 0,15 × 4 = 4,10.

Scores pondérés complétés



✓ RÉPONSE À RETENIR

A : 4,00 ; B : 3,25 ; C : 4,10.

Question 2.3. À partir des coûts, des résultats estimés et des scores, comparez les options. Formulez un arbitrage explicite entre au moins deux critères. Indiquez une limite de l'analyse multicritère et une vérification à effectuer avant la décision définitive.

Les trois options respectent le plafond annuel de 420 000 € : B coûte 280 000 €, A 360 000 € et C 410 000 €. C obtient le meilleur score pondéré (4,10), vise 1 100 bénéficiaires et reçoit le meilleur score d'équité. A prévoit davantage de trajets (120 000 contre 105 000) et laisse plus de marge budgétaire. B est la moins coûteuse et la plus faisable selon les notes, mais cible moins de bénéficiaires et affiche le score d'équité le plus faible.

- **Arbitrage :** privilégier l'équité et le nombre estimé de bénéficiaires avec C, au prix d'une marge budgétaire réduite et d'un volume de trajets inférieur à A.
- **Limite :** coûts et volumes sont des projections, et les scores des services ne sont pas validés indépendamment.
- **Vérification :** confirmer les coûts complets, la faisabilité et la répartition effective des bénéfices par quartier avant l'arbitrage définitif.

✓ RÉPONSE À RETENIR

C est la mieux classée et la plus équitable selon les estimations, sous réserve de vérifier ses coûts complets et la répartition réelle des bénéfices.

3. Recommandation destinée aux décideurs

Le candidat prépare une note courte à l'attention du maire et des élus chargés des mobilités, en distinguant les constats établis, les estimations, les incertitudes et sa proposition. La recommandation doit comparer des options, respecter le plafond annuel de 420 000 euros et expliciter les arbitrages ainsi que les précautions utiles.

Question 3.1. Rédigez une recommandation de 250 à 350 mots à destination des élus. Comparez au moins deux options, justifiez votre choix au regard des critères pondérés et du plafond budgétaire, et exposez un arbitrage politique ou distributif.

Note à l'attention du maire et des élus chargés des mobilités

Décision demandée : choisir l'orientation de première année pour améliorer les déplacements des jeunes en soirée. Le dossier fait état de 800 réponses volontaires ; 38 % des répondants disent avoir renoncé à une activité faute de transport. Ces déclarations et les 310 demandes d'aide enregistrées signalent un besoin, sans mesurer le nombre total de jeunes concernés.

Proposition : retenir l'option C, l'offre hybride, sous réserve des vérifications préalables. Son coût estimé, 410 000 €, respecte le plafond de 420 000 €. Son score pondéré est le meilleur, à 4,10, notamment grâce à son score d'équité de 5. Les services projettent 1 100 bénéficiaires et 62 % de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, mais ces chiffres ne sont pas des résultats observés.

L'option A constitue une alternative crédible : elle coûte 360 000 €, prévoit 120 000 trajets et estime à 65 % la part des bénéficiaires des quartiers prioritaires. Elle obtient toutefois un score pondéré de 4,00 et projette moins de bénéficiaires que C. L'option B est moins coûteuse, à 280 000 €, et jugée plus facile à mettre en œuvre, mais ses scores d'équité et d'efficacité sont plus faibles. L'arbitrage proposé privilégie donc l'équité et le nombre de bénéficiaires estimés de C, plutôt que le volume de trajets d'A ou la facilité de B.

Avant tout engagement, la Ville devra vérifier les coûts complets, la faisabilité, les validations budgétaires et les modalités de mise en œuvre. Il conviendra d'informer les jeunes de façon accessible, de suivre les usages et les dépenses, et de limiter les données collectées aux besoins du pilotage. À la semaine 16, les élus pourront maintenir, adapter ou réexaminer l'option à partir des premiers résultats. La recommandation reste une proposition, non une décision déjà prise.

DR 1 complété : décision, option et arbitrage

Plan de la recommandation

Rubrique	Réponse synthétique
Décision demandée aux élus	Décision : choisir l'orientation de première année.
Option recommandée et justification	Option C : 410 000 €, score 4,10, sous réserve des vérifications.
Principal arbitrage	Arbitrage : équité et bénéficiaires estimés plutôt que volume de trajets.
Réserve sur les données et mesure de précaution	
Risque de mise en œuvre et mesure de prévention	

À compléter par le candidat, puis à développer dans la copie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Proposer l'option C, dans le plafond annuel, avec vérifications préalables et réexamen à la semaine 16.

Question 3.2. Précisez deux réserves à faire figurer dans la note et proposez une mesure de précaution pour chacune. L'une des réserves doit porter sur la qualité ou la représentativité des données ; l'autre doit porter sur la mise en œuvre ou sur la répartition effective des bénéfices.

Deux réserves doivent accompagner la recommandation :

- **Qualité des données :** l'enquête repose sur 800 participants volontaires, sans redressement statistique. Les proportions déclarées ne sont donc pas nécessairement représentatives de tous les jeunes. **Précaution :** diversifier les retours par âge et par quartier, puis publier les résultats comme indicatifs, sans les extrapoler à toute la commune.
- **Répartition des bénéfices :** les nombres de bénéficiaires et la part des quartiers prioritaires sont des projections, et non des effets vérifiés. **Précaution :** suivre les bénéficiaires et les usages par quartier, prévoir une information accessible et un canal de réclamation, puis adapter le dispositif au bilan de la semaine 16.

DR 1 complété : réserves et précautions

Plan de la recommandation

Rubrique	Réponse synthétique
Décision demandée aux élus	
Option recommandée et justification	
Principal arbitrage	
Réserve sur les données et mesure de précaution	
Risque de mise en œuvre et mesure de prévention	

À compléter par le candidat, puis à développer dans la c

Données : enquête volontaire, non redressée. Diversifier les retours.

Répartition : suivre les usages par quartier et adapter au bilan.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Présenter les données comme indicatives et contrôler la répartition réelle des bénéfices entre quartiers.

4. Mise en œuvre, suivi et prévention des risques

La Ville prépare le lancement progressif de l'option choisie selon un calendrier de seize semaines, sous réserve de la décision des élus et des vérifications nécessaires. Le suivi doit associer des indicateurs mesurables, leurs sources et fréquences de collecte, ainsi que des signaux de réexamen, tout en anticipant les risques opérationnels.

Question 4.1. Complétez le tableau de suivi avec un indicateur pertinent pour chacun des trois objectifs : accès effectif au dispositif, équité d'accès entre les quartiers et maîtrise des dépenses. Pour chaque indicateur, précisez une source, une fréquence de collecte et un signal ou seuil justifiant un réexamen. Tout seuil proposé doit être présenté comme une proposition de pilotage et non comme une norme existante.

Les seuils sont des propositions de pilotage, à valider et non des normes existantes. Pour l'équité, comparer la part des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires à la part des jeunes de 16 à 25 ans qui y résident, avec un dénominateur démographique comparable.

Objectif	Indicateur proposé	Source et fréquence	Signal de réexamen
Accès effectif	Part des trajets réservés effectivement réalisés	Registre opérationnel, mensuel	Moins de 80 % pendant deux mois consécutifs
Équité entre quartiers	Écart entre la part des bénéficiaires des quartiers prioritaires et leur part dans la population jeune	Inscriptions et données démographiques municipales, trimestriel	Écart supérieur à 10 points
Maîtrise des dépenses	Dépenses engagées et prévision annuelle	Suivi budgétaire, mensuel	Prévision annuelle supérieure à 420 000 €

Ces signaux conduisent à analyser les écarts puis à maintenir, adapter ou réexaminer le dispositif. La collecte est limitée aux données nécessaires au pilotage.

Matrice de suivi complétée

Objectif	Indicateur proposé	Source et fréquence	Seuil ou signal de réexamen
Accès effectif au dispositif	Trajets réalisés / réservés	Registre, mensuel	< 80 %, 2 mois
Équité d'accès entre les quartiers	Part QPV vs jeunes	Inscriptions, démogr., trim.	> 10 points
Maîtrise des dépenses	Dépenses et prévision anr	Suivi budgétaire, mensuel	> 420 000 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivi mensuel de l'accès et des dépenses, trimestriel de l'équité, avec réexamen selon les seuils de pilotage proposés.

Question 4.2. Établissez un plan d'action en trois étapes entre la décision des élus et le premier bilan, en vous appuyant sur le DT 3. Pour chaque étape, indiquez un responsable fonctionnel, une échéance relative et un risque de mise en œuvre accompagné d'une mesure de prévention.

Le calendrier indicatif court sur 16 semaines après l'arbitrage. La direction des mobilités coordonne les services ; les dépenses et contractualisations restent soumises aux vérifications préalables prévues au DT 3.

1. **Semaines 1 à 4, finalisation et vérifications :** responsable, direction des mobilités avec les services financiers et compétents. Risque : retard de validation. Prévention : planifier les contrôles budgétaires, administratifs et de protection des données avant tout engagement.
2. **Semaines 5 à 10, préparation et information :** responsable, service mobilité avec les partenaires. Risque : dispositif mal compris ou peu utilisé. Prévention : information accessible et canal de réclamation.
3. **Semaines 11 à 16, lancement progressif et premier contrôle :** responsable, direction des mobilités. Risque : incidents ou données de suivi insuffisantes. Prévention : contrôles réguliers et collecte limitée aux besoins du pilotage.

Le bilan de la semaine 16 présente résultats, écarts, incidents et adaptations possibles.

Plan d'action complété

Étape	Échéance relative	Responsable fonctionnel	Risque	Mesure de prévention
Finalisation et vérifications	Finaliser, vérifier — Sem. 1 à 4	Direction mobilités	Retard	Valider en amont
Préparation opérationnelle et information	Préparer, informer — Sem. 5 à 10	Mobilités, partenair	Non-recours	Infos accessibles
Lancement, contrôle et premier bilan	Lancer, contrôler, bilan — Sem. 11 à 16	Direction mobilités	Incidents, donné lacunaires	Contrôles réguliers

✓ RÉPONSE À RETENIR

Semaines 1 à 4 : finaliser et vérifier. Semaines 5 à 10 : préparer et informer. Semaines 11 à 16 : lancer progressivement et établir le premier bilan.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve d'appui à la décision politique, session 2026, porte le code 26-LIC-SCIE-EP1, dure trois heures et indique un coefficient 3, donné à titre indicatif. Le cas fictif de Rivière-aux-Ormes porte sur la mobilité des jeunes en soirée. Les compétences évaluées sont le diagnostic, l'analyse critique des données, la comparaison budgétaire, la recommandation aux élus et la conception du suivi. Le sujet précise que son statut national réglementaire n'est pas établi.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Coût unitaire estimé = coût annuel divisé par le nombre estimé de bénéficiaires ou de trajets, selon l'indicateur demandé.
- Le score pondéré est S = 0,35E + 0,30Q + 0,20F + 0,15A ; les pondérations totalisent 100 %.
- Un échantillon volontaire non redressé décrit les répondants, mais ne permet pas de généraliser automatiquement ses proportions à toute la population.
- Un indicateur de suivi doit être mesurable, lié à une source et à une fréquence, et associé à un signal de réexamen.

Points de vigilance & attentes du jury

- Calculez les 38 % sur les 800 répondants, sans présenter l'effectif obtenu comme une estimation certaine pour toute la commune.
- Ne confondez pas les bénéficiaires estimés et les trajets estimés dans les calculs de coûts unitaires.
- Appliquez les pondérations fournies, puis explicitez les arbitrages et les limites des scores et des estimations.
- Respectez le plafond de 420 000 euros et présentez tout seuil proposé comme un choix de pilotage, non comme une norme existante.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer les coûts unitaires demandés pour les options A et C ?

Pour chaque option, divisez le coût annuel par le nombre estimé de bénéficiaires, puis par le nombre estimé de trajets. Arrondissez chaque montant à l'euro le plus proche et gardez distincts les deux dénominateurs.

Q : Comment interpréter les 38 % de répondants ayant renoncé à une activité ?

Appliquez 38 % aux 800 répondants pour obtenir l'effectif correspondant dans l'échantillon. La participation étant volontaire et sans redressement, cet effectif ne donne pas une estimation certaine du nombre de jeunes concernés dans toute la commune.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et comment organiser le travail ?

L'épreuve dure trois heures et les quatre parties totalisent 20 points. Aucun temps par partie n'est imposé. Répartissez le temps entre les calculs, la note de 250 à 350 mots et le plan de suivi, puis vérifiez les documents réponses à rendre.

Q : Quelles précautions sont attendues pour les seuils et les critères d'évaluation ?

Les scores multicritères sont des appréciations des services et n'ont pas été validés par une évaluation indépendante. Les seuils de suivi proposés doivent être présentés comme des choix de pilotage à discuter, et non comme des normes préexistantes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencesciencepo.fr/assets/annales/licence-science-po/C8 - Fournir un appui à la prise de décision politique/2026/Licence Science Politique - C8 - Fournir un appui à la prise de décision politique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Science Politique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.